



Postulat du groupe des Vert-e-s « Quelles alternatives aux feux d'artifice à Morges ? »

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Bien qu'ils émerveillent grands et petits chaque année lors des festivités du 1^{er} août à Morges, le lancement des feux d'artifice n'est pas sans impacts sur l'environnement et l'humain.

Les pétards et feux d'artifice sont non seulement sources de stress pour les personnes sensibles au bruit mais dérangent particulièrement les animaux qu'ils soient sauvages, domestiques ou d'élevage. De plus, les feux d'artifice coûtent chaque année plusieurs dizaines de milliers de francs suisses au contribuable morgien. Enfin, bien que le risque d'incendie soit faible étant donné que ces feux d'artifice sont tirés au large, ces derniers représentent une pollution majeure du Léman à travers le rejet de déchets dans les eaux. Selon l'Office fédéral de l'environnement, environ 400 tonnes d'éléments pyrotechniques, constitués de poudre noire et de composés métalliques servant à donner de la couleur, génèrent pas moins de 300 tonnes de poussières fines, soit 2% des émissions annuelles de la Suisse.¹

Ces dernières années, de plus en plus de villes - principalement en Suisse et en Europe - renoncent aux feux d'artifice pour les raisons évoquées précédemment. Ces artifices ne sont plus dans l'air du temps et des alternatives innovantes existent à la pyrotechnie. La Ville de Morges, qui a inscrit la protection de la biodiversité dans son Agenda 21 et qui s'est vu décerner en 2019 le label Villeverte Suisse, pourrait s'afficher comme modèle à suivre pour toutes les villes du pays. Ce devoir d'exemplarité avait déjà été soulevé par feu Pierre Marc Burnand, ancien conseiller communal PLR, le 10 juin 2020 suite aux réponses de la Municipalité à sa Question relative aux feux d'artifice tirés le 1^{er} août. La Municipalité avait alors exprimé que « la question événementielle doit être analysée plus finement (...) notamment la réduction de l'impact environnemental des manifestations de la Ville »².

Ainsi, ce postulat invite la Municipalité à :

- Analyser et évaluer les alternatives aux feux d'artifice du 1^{er} août sur la base des pratiques d'autres communes.
- Dresser une comparaison entre les coûts financiers occasionnés jusqu'à présent et les coûts des alternatives envisageables.
- Étudier l'impact écologique et sonore des feux d'artifice du 1^{er} août.

Ce postulat ne vise nullement à supprimer les festivités de la fête nationale suisse mais d'offrir à la population morgienne un spectacle différent, moderne et plus respectueux de l'environnement et sans porter atteinte au bien-être humain et animalier.

Pour le groupe des Vert-e-s, Lucas Brühwiler, le 1^{er} février 2023

Harya Palma

¹ Office fédéral de l'environnement OFEV, « Feux d'artifice et impacts environnemental », <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/air/dossiers/nouvel-an-attention-a-la-pollution.html>
² Conseil communal, Procès-verbal, n°37/2016-2021, 10 juin 2020